



## Pour l'UNSA Action Logement, pas sans "Ma Nouvelle Ville"

Intervention du mercredi 07 juin 2023 au Congrès National de l'UNSA à Dijon  
Nathalie Bretagne pour la Fédération Banques Assurances Sociétés Financières

Bonjour à tous,

Aujourd'hui, le paritarisme est mis à mal en pleine crise du logement. Je tiens à vous faire part d'une situation que les salariés de l'UES Action Logement vivent depuis quelques semaines.

Rapidement, je vais vous rappeler ce qu'est Action Logement.

En 1953 face à la pénurie de logements, l'état et les partenaires sociaux créent un dispositif pour permettre aux salariés du secteur privé et agricole d'être logés dans de meilleures conditions. Le 1% patronal est né.

En 2015, impulsé par le gouvernement, les partenaires sociaux décident de mettre en place une réforme, ayant pour conséquence la suppression des CIL au profit d'un collecteur unique.

En 2017 la loi réformant les structures est définitivement adoptée : c'est la création du groupe Action Logement. Trois nouvelles entités sont créées :

- Action Logement Groupe,
- Action Logement Immobilier,
- Action Logement Services ex 1% patronal.

De ce fait, les 23 ex CIL formeront l'UES ACTION LOGEMENT représentant 3 500 salariés, l'ensemble du groupe avec les filiales immobilières représentant 18 000 salariés.

### **Aujourd'hui, le paritarisme est mis à mal en pleine crise du logement. Un PSE chez le 2<sup>e</sup> acteur et financeur du logement social en France!**

Malgré les engagements pris en 2017 de ne pas opérer de casse sociale, le Groupe Action Logement, engagé depuis 70 ans pour le logement, se trouve contraint de mettre en place, pour la première fois de son existence, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Le 30 mars 2023, il a été annoncé au CSE « un arrêt des activités économiques », pour sa filiale de mobilité, Ma Nouvelle Ville\* (MNV),

La nouvelle convention quinquennale qui lie l'activité d'Action Logement au gouvernement devait intervenir au 1er janvier 2023, et ce, afin de financer les logements des salariés des entreprises françaises.

Doit-on comprendre que le gouvernement empêche d'aboutissement des négociations ? Doit-on comprendre que les salariés des entreprises françaises ne pourront plus être logés dignement ?

Les entreprises peinent à recruter du personnel. La mobilité revêt un caractère majeur et essentiel dans notre pays. Sans nouvelle Convention Quinquennale, Action Logement se voit contrainte de stopper l'aide à la Mobilité avec comme impact immédiat de liquider sa filiale Ma Nouvelle Ville\* et d'engager un PSE.

- En 2022, c'est 7,5 Milliards d'euros que pèse Action Logement Services
- En 2021, c'est 95 Milliards d'euros que pèse Action Logement Groupe

Depuis le début d'année 2023, c'est plus de 10 000 dossiers engagés pour un montant de 22.6 millions d'euros. À partir du 30 juin 2023 plus aucune demande ne sera acceptée. Des salariés vont se retrouver sans emploi et pour certains tomber dans la précarité. D'autres emplois de l'UES Action Logement vont être impactés.

Chaque année, action Logement destine 150 millions d'euros pour favoriser la mobilité des salariés. Doit-on comprendre que les salariés des entreprises françaises ne pourront plus être mutés faute de moyens financiers ?

L'UNSA Action Logement dénonce et s'oppose à cette décision. Un PSE est inappro-

prié dans une entreprise comme Action Logement. Depuis 2018, 3,3 millions de salariés ont bénéficié des aides délivrées par Action Logement, près d'un tiers ont favorisé la mobilité.

Ce PSE pourra conduire à des licenciements pour motifs économiques, contraires à la philosophie de l'utilité sociale. Le gouvernement en jouant l'inaction empêche la mutation des salariés des entreprises françaises, leur employabilité, alors même que les entreprises ont du mal à recruter.

Les entreprises extérieures, gérant la mobilité, verront leurs activités diminuer ou cesser de la même manière que la filiale d'Action Logement.

L'UNSA Action Logement déplore l'absence de réaction ou encore la menace que représenterait certains choix du gouvernement, entre autres le classement d'Action Logement Service, en Administration publique. Ces décisions iraient à l'encontre d'une sortie de crise du logement et seraient prises au détriment du logement des salariés.

Prendre un arrêté pour empêcher Action Logement d'agir, ce serait un coup porté aux entreprises, aux salariés et aux territoires et aggraverait la crise du logement.

### **Et après, à qui le tour ?**

\*Activité "Ma Nouvelle Ville" : Toutes prestations de services et d'intermédiation, en vue de faciliter la mobilité professionnelle individuelle ou collective des salariés et de leur famille et où l'accès à un logement en vue de faciliter l'obtention d'un emploi. Activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce, de gestion locative, de relocation...